

MOTION DU GROUPE PDC - TRAM 15 : **CONSEQUENCES POUR LES PALETTES ET LE SECTEUR DE** **LANCY SUD**

Exposé des motifs

Pour rappel

Nous étions intervenus par le biais d'une résolution, votée à la majorité par votre Conseil municipal le **17.10.2013**, suite à la présentation en Commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy des plans du tracé du futur tram 15 à travers le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud.

Notre courroux s'était principalement porté sur l'impact fortement dommageable pour notre commune qu'entraînait l'implantation de la gare ou pôle d'échange des Palettes.

Nous sommes conscients que nous devons respecter la volonté exprimée par ce Conseil de privilégier le tracé par l'avenue du Curé-Baud par opposition à celui de la route de Saint-Julien et que les impacts du passage du tram sur ces deux voies de circulation seraient résolus par les compétences des ingénieurs de la DGT, moyennant quelques aménagements dont nous parlerons plus en avant.

Restait toujours ouverte, selon nous, la problématique induite par l'énormité de ce pôle d'échange, tombant comme un cheveu dans la soupe du PDQ des Semailles que nous avons voté en juin 2013.

Depuis lors il nous a été présenté lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy le 4.3.2015 deux sujets sur lesquels le tram 15 est concerné à divers titres à savoir :

A) Nous a été présentée une situation de l'aménagement de secteur de Lancy Sud à très grande échelle en liaison avec la halte du Bachet en cours de réalisation.

Nous avons pu, par conséquent, visualiser la boucle de tram du Trèfle Blanc et le futur parking d'échange de 1000 places prévus sur ce site.

B) L'urbaniste mandaté par l'Etat de Genève pour valider le projet de PLQ du secteur F1 par rapport au PDQ des Semailles nous a présenté ses conclusions.

C) - Urgence liée au calendrier : Les décisions prises tant au niveau de la Berne fédérale que des autorités cantonales, voire de France voisine en lien avec le cadre général de la mobilité et des infrastructures nécessitent des interpellations urgentes auprès des Conseillers d'Etat concernés. (sans compter que la dernière commission de l'aménagement a été annulée)'

Ces deux présentations nous ont amenés à formuler les demandes énoncées ci-dessous, à savoir :

A) Il nous a toujours été affirmé que si la boucle de rebroussement du rondou de Carouge, encore en fonction à l'heure actuelle, pouvait être conservée, le projet de pôle d'échange ou gare des Semailles n'aurait pas ou prou sa raison d'être.

En fonction de ce qui précède et de ce qui nous a été présenté le 4.3.2015, nous demandons que les études de cette boucle de rebroussement du Trèfle Blanc soient poussées plus en avant et qu'elle devienne plus conséquente de manière à pouvoir se substituer à celles préconisées aux Semailles. Nous considérons qu'elle pourrait s'insérer par exemple sous le futur parking prévu à cet emplacement.

Ce déplacement de la boucle de rebroussement du tram n'aurait aucune incidence sur les tracés de la ligne 15 qui nous ont été présentés à l'avenue du Curé-Baud et à venir au chemin des Palettes.

B) Lors de la présentation des conclusions de l'urbaniste sur la validité du PLQ en cours d'étude, il nous a, entre autres, été expliqué que la circulation actuelle et maintenue dans le PDQ entre le chemin des Semailles et celui des Palettes, devrait être interrompue afin d'éviter de perturber la fluidité du passage des trams à ce carrefour.

En fonction de ce qui nous a été présenté, nous demandons que ce passage soit maintenu car il n'est pas possible d'envisager de reporter toute la circulation qui transite par ce carrefour sur le chemin E.-Paquin voire celui des Mésanges.

Il faut que les intervenants mandataires et responsables politiques fassent des propositions à même d'éviter l'ire des élus lancéens et habitants du quartier.

Nous demandons également que soit étudiée la possibilité de compenser la perte des places de parking liée au tracé du tram par la réalisation de nouvelles places de parking sous forme d'un partenariat public/privé (situées par exemple entre deux barres d'immeubles du chemin des Palettes).

DEMANDE DE LA MOTION

-Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès des Conseillers d'Etat en charge des départements de l'Aménagement du territoire et de celui des Transports afin qu'ils mettent à l'étude l'agrandissement et l'extension de la boucle du tram prévue au Trèfle Blanc afin qu'elle se substitue à celle prévue au pôle d'échange du tram aux Semailles.

-Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès du Conseiller d'Etat en charge des transports afin d'exiger qu'une autre solution que le bouclage du carrefour soit proposée à notre aval, solution devant être à même d'assurer le maintien de la liaison pour toutes formes de mobilité entre les chemins des Semailles et des Palettes.

-Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès du Conseiller d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire afin que ses services fassent des propositions de construction de parking à même de compenser toutes celles qui vont être supprimées au chemin des Palettes. Ces parkings devront être situés dans un périmètre le plus proche possible des places actuelles qui vont être radiées.

-Que le Conseil administratif informe le Conseil d'Etat que si les demandes légitimes du Conseil municipal exprimées dans cette motion ne sont pas satisfaites, alors il faudra faire opposition au projet lors de la procédure d'approbation des plans pour préserver les droits des habitants de Lancy.

yf le 14.3.2015/ch le 14.04.2015